

La formation au BAFA permet de préparer le candidat à :

- Apprendre les différentes techniques d'animation
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents
- Préparer, au sein d'une équipe, la mise en œuvre d'un projet pédagogique
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe
- Appréhender les responsabilités d'un animateur
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Les étapes de la formation :

La formation comporte trois étapes qui doivent obligatoirement s'effectuer dans l'ordre.

ÉTAPE 1

Session de formation générale

8 jours

1^{ère} semaine des vacances de printemps 2018
Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur.

ÉTAPE 2

Après validation de la formation générale

Stage pratique rémunéré

14 jours ou +

En tant qu'animateur stagiaire en accueil de loisirs, la plupart du temps pendant un mois d'été.

ÉTAPE 3

Après validation du stage pratique

Stage de perfectionnement

6 jours

Permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis de formation dans une thématique
ou

Session de qualification

8 jours

Permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé.

Qualifications possibles : brevet de surveillant de baignade, voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes.



DOSSIER DE CANDIDATURE 2018

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



Photo

Feuillet à remettre à la mairie d'Estaires

ETAT CIVIL ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

N° de sécurité sociale PERSONNEL :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal et ville :

N° de téléphone :

Courriel :@

DISPONIBILITES

A quelles périodes seriez-vous disponible ?

- Vacances de juillet (Du 9 juillet au 3 août)
- Vacances d'août (Du 6 au 24 août)
- Vacances de la Toussaint (Du 22 octobre au 2 novembre)

SOUHAITS

Avec quels publics et dans quels domaines êtes-vous le plus à l'aise ?

- 2/4 ans
- 5/6 ans
- 7/8 ans
- 9/11 ans
- 12 ans et +
- Camping
- Sport

PARCOURS SCOLAIRE

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES ET STAGES

**MOTIVATIONS POUR PARTICIPER À LA FORMATION AU BAF
ORGANISÉE PAR LA VILLE D'ESTAIRES**

Rédiger en quelques lignes

LOISIRS ET CENTRES D'INTERETS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Ce dossier devra être complété et adressé au service Enfance/Jeunesse/Education.

Il devra être accompagné :

- **du règlement de fonctionnement complété et signé**
- **de l'autorisation parentale pour les mineurs**



DOSSIER DE CANDIDATURE 2018

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Feuillet à remettre à la mairie

Autorisation parentale pour les mineurs

(en cas de demande de prise en charge communale)

Je soussigné(e):.....

Adresse :.....

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Agissant en qualité de responsable légal de :

.....

- déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de déroulement de la formation ;
- autorise, mon fils ou ma fille à participer au dispositif de financement BAFA organisé par la mairie d'Estaires et à pratiquer toutes les activités de ce projet dans son intégralité ;
- déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et à le respecter.

Fait à

Le __ / __ / __

Signature :



DOSSIER DE CANDIDATURE 2018

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Feuillet à remettre à la mairie

Règlement de fonctionnement

Basé sur la délibération n°11/14-03/2016

Article 1 : Conditions d'inscription

Pour bénéficier de la prise en charge financière partielle de la formation au BAFA par la ville d'Estaires, il faut :

- avoir au minimum 17 ans le premier jour de la formation
- résider à Estaires
- démontrer sa motivation
- effectuer le stage pratique au sein des services de la ville d'Estaires

Article 2 : Sélection des candidatures

Les candidats doivent remettre un dossier de candidature en mairie d'Estaires. Tout dossier incomplet sera refusé.

Chaque candidat pourra être convoqué à un entretien d'évaluation. Un jury évaluera la motivation du jeune et la cohérence de son projet.

Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus sera notifiée par écrit au candidat.

Article 3 : Déroulement du projet

- 1) Une session de formation théorique
- 2) Un stage pratique de minimum 14 jours
- 3) Une session d'approfondissement (6 ou 8 jours)

Chaque stagiaire sera suivi par le service Enfance/Jeunesse/Education qui s'engage à accompagner les candidats dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la mise en place de bilans.

La mairie d'Estaires se réserve le droit de modifier les dates de stages en fonction de sa propre organisation.

Article 4 : Prise en charge par la commune du coût de la formation au BAFA

Le coût total de la formation atteint une somme comprise entre 800 et 1000 euros. La mairie d'Estaires s'engage à financer 60% du montant de la formation.

Article 5 : Engagement

Une fois sélectionné, le candidat s'engage à

- suivre dans son intégralité la formation au BAFA jusqu'à l'obtention du diplôme ;
- effectuer, au sein du service jeunesse, quatre semaines minimum de travail par an au cours des deux années suivantes ;
- rembourser l'intégralité du montant de la prise en charge communale en cas de non-respect des deux clauses précédentes.

Aucune absence ne sera acceptée.

Exceptionnellement, une dispense pourra être accordée suite à une embauche professionnelle ou des études incompatibles avec les dates des stages et accueils de loisirs. Toute demande de dispense devra être motivée et accompagnée d'un justificatif. Elle sera soumise à l'accord du responsable de service

Fait à

Le __ / __ / __

Le candidat

Nom :

Signature :

Pour les mineurs,

Signature du responsable légal